

BF
R

ATTESTATION DES VERSEMENTS DE PARRAINAGE, MECENAT

**Prévue à l'article L.225-115 5° du code de commerce et
article 238 bis al. 1 et 4 du code général des impôts**

Je soussigné, Jean-Paul SIRET, président directeur général de la société LNA Santé certifie que le montant global des versements effectués par la société LNA Santé au titre de parrainage, mécénat s'est élevé, pour l'exercice clos au 31/12/2018 à la somme de 200 370 €.

Fait à VERTOU, le 7 mai 2019

Le président directeur général



Jean-Paul SIRET